

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE CHAUMONT



NOTE DE PRESENTATION POUR EXAMEN AU
CAS-PAR-CAS AUPRES DE LA MRAe

Région Grand-Est

The logo for 'elmy' features a stylized green lightbulb icon with radiating lines, followed by the word 'elmy' in a lowercase, rounded green font. The background of the entire page is a photograph of a large solar farm with rows of blue photovoltaic panels stretching towards a horizon under a sunset sky with clouds and a wind turbine in the distance.

Sommaire

Avant-propos.....4

Présentation d'elmy 5

Energéticien intégré 100% renouvelable et français.....5

Produire et développer de l'énergie renouvelable 6

Développer oui, mais pas n'importe comment !.....6

Notre raison d'être.....6

Nos valeurs.....6

Notre charte environnementale.....7

Description du site.....8

Localisation du site 8

Analyse du site.....9

Descriptions des terrains.....9

Règles d'urbanismes locales.....10

Enjeux du site 10

Impact écologique 10

Zonages de protection environnementales.....10

Flore et Habitat 10

Faune 12

Zones humides.....13

Caractérisation des zones humides 13

Enjeux paysagers et patrimoniaux 15

Habitations.....15

Patrimoine.....15

Le projet de centrale photovoltaïque.....16

Le projet d'implantation 16

Caractéristiques de la centrale.....17

Descriptions techniques 17

Structure photovoltaïque	17
Module photovoltaïque	17
Equipements annexes	18
Pistes de circulation	18
Raccordement de la centrale	18
Quelques références.....	18
Conclusion	21

Avant-propos

La loi sur l'énergie et le climat adoptée en novembre 2019 a instauré une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), chargée de définir les principaux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Dans son discours à Belfort en février 2022, le Président de la République a annoncé un objectif ambitieux de 100 GW de capacité photovoltaïque d'ici 2050. Cet objectif a été intégré dans le projet de stratégie française sur l'énergie et le climat, soumis à consultation fin 2023, et avancé à 2035 pour répondre à la hausse des besoins en électricité décarbonée. D'autre part, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a indiqué qu'il serait possible d'atteindre cette capacité en se limitant aux espaces artificialisés et dégradés.

Cet objectif vise non seulement à accroître la part du photovoltaïque dans le mix énergétique, mais aussi à réduire les émissions de CO2 et à renforcer l'indépendance énergétique de la France.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers ont été activés, et notamment :

- Des incitations financières, avec par exemple le S25, proposant des tarifs d'achat avec complément de rémunération pour les petites centrales au sol inférieure à 1MWc ;
- Des simplifications administratives, avec un guichet unique et des démarches simplifiées « au cas par cas » pour ces mêmes petites centrales au sol.

C'est dans ce cadre que se place elmy pour le développement d'une centrale photovoltaïque d'une puissance inférieure à 1 Mégawatt crête sur la combe de Chaumont.

Le présent dossier pour l'examen au cas par cas de la MRAe a pour objectif de présenter le projet photovoltaïque qu'**elmy** envisage, ses caractéristiques techniques et la prise en compte des enjeux du site d'implantation. Nous pensons les énergies renouvelables comme des **projets intégrés au service du territoire**. Nous sommes convaincus que la solarisation de ce site présente plusieurs intérêts significatifs, tant environnementaux qu'économiques.

Présentation d'elmy

Energéticien intégré 100% renouvelable et français

En tant qu'énergéticien intégré, elmy maîtrise toute la chaîne de valeur de l'énergie renouvelable, de sa production jusqu'à sa consommation.

Nos activités :

- **Produire** notre propre énergie renouvelable et investir dans de nouveaux actifs
- **Gérer** l'énergie 100% renouvelable et française de producteurs grâce à notre expertise d'agrégateur et la valoriser sur les marchés
- **Fournir** cette électricité verte aux particuliers, professionnels et collectivités

Ce modèle, sans intermédiaire, est selon nous le meilleur moyen d'apporter de la valeur pour les territoires et pour la transition énergétique.

Au quotidien, 160 collaborateurs basés à Lyon et Lille œuvrent pour la transition énergétique au travers de ces activités. L'actionnariat de notre entreprise est détenu à ce jour en quasi-exclusivité par notre fondateur et directeur, Albert CODINACH ainsi que par certains employés d'elmy.



Produire et développer de l'énergie renouvelable

Pour que notre modèle soit pleinement vertueux, **notre activité de développement est primordiale**. Grâce à elle, nous participons concrètement à l'accélération des énergies renouvelables sur le territoire.

Nous agissons à différentes phases de la vie d'un actif :

- **Développement**
 - Identification et qualification de sites (toitures, ombrières de parking, parcelles foncières) ;
 - Définition d'une offre répondant aux besoins du futur partenaire (autoconsommation individuelle ou collective, ou loyer) ;
 - Concertation et développement du projet clé en main (études, obtention des autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement).
- **Investissement**
 - Financement et construction des projets développés en interne ;
 - Rachat total ou partiel d'un site de production.

Développer oui, mais pas n'importe comment !

NOTRE RAISON D'ETRE

Fédérer nos énergies pour nourrir avec audace une transition écologique juste.

NOS VALEURS



- Le **respect** : de la biodiversité et de la topographie car la transition se doit, selon nous, d'être écologique et non artificielle.



- L'**implication** : auprès des riverains et des parties prenantes de nos projets. Nous cherchons à fédérer un maximum d'acteurs autour de la transition énergétique plutôt qu'à forcer le lancement d'un projet. Cette implication facilite grandement l'acceptabilité de nos projets solaires.



- Les **retombées locales** : notre modèle intégré nous permet d'apporter une plus-value pour les riverains et leur territoire. Cela nous permet de proposer des avantages concrets tels que des contrats de fournitures à prix réduit mais aussi des offres d'autoconsommation et de rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle locale.

NOTRE CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Elmy veut agir pour une transition écologique juste.

Une transition écologique **juste**, c'est une transition qui profite à tous. Juste pour **l'humain et pour l'environnement** (la nature, le vivant), pour les territoires et celles/ceux qui les peuplent (les Hommes comme la biodiversité). Juste car acceptable par tous. Notre raison d'être s'inscrit pleinement au cœur des enjeux climatiques auxquels nous faisons face, ne se limitant pas à la seule décarbonation de nos ressources énergétiques, mais bien à une prise en compte globale.

Le GIEC ¹ et l'IPBES² l'ont rappelé en 2021 : la crise de la biodiversité et la crise du changement climatique sont interdépendantes. Dans son dernier rapport de 2023³, le GIEC souligne que d'ici 2030, les 5 premiers leviers permettant de réduire de moitié les émissions de CO2 sont : **le solaire, l'éolien, la réduction de la conversion des écosystèmes, la séquestration du carbone en agriculture (par des techniques d'agroécologie), ainsi que la restauration des écosystèmes intégrant la reforestation**. Trois de ses leviers relèvent d'actions sur la biodiversité et deux relèvent d'actions sur le développement des énergies renouvelables.

Pour que le développement des énergies renouvelables ne se fasse pas au détriment de la biodiversité, de la transformation des pratiques agricoles, ou encore de l'accroissement des forêts, nous avons défini un cadre qui tient compte des enjeux environnementaux, des constats scientifiques et de notre raison d'être, autour des enjeux suivants :

- **Préservation** : une méthodologie est systématiquement suivie pour préserver les zones humides, les espaces et espèces protégés ;
- **Anticipation** : cette méthodologie intègre une cartographie et un pré-diagnostic réalisés par un écologue (avant toutes études environnementales légales) ;
- **Exigence** : souhaitant contribuer à l'arrêt de l'érosion de la biodiversité et à sa restauration, toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une vigilance particulière et d'un arbitrage interne pour définir si elmy souhaite ou non poursuivre le projet au regard des éléments factuels en sa possession. Dans le cas d'une dérogation acceptée, le respect strict des obligations légales en matière de mesure de compensation et de mise en place d'un suivi sera assuré ;
- **Protection** : aucun déboisement ne sera réalisé sur les espaces forestiers. Seule la coupe d'arbres isolés sur site dégradé ou anthropisé pourra être envisagée ;
- **Vigilance** : en conformité avec la législation, elmy sera particulièrement attentif à la fin de vie de ses installations qui devront faire l'objet de démantèlement et recyclage, ainsi que d'une remise en état du site.

Retrouvez la charte elmy avec ce [lien](#).

¹ GIEC = Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

² IPBES = Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services => c'est le "GIEC" de la biodiversité qui fait un travail similaire que le GIEC sur le constat plus global de la crise écologique et sur les solutions à y apporter.

³ Rapport de synthèse du 6e rapport d'évaluation du GIEC : IPCC - Intergovernmental Panel on Climate Change.

Description du site

Localisation du site

Le terrain identifié sur la commune de Chaumont pour accueillir une centrale photovoltaïque est localisé au sud de la commune, entre les routes départementales RD619 et RD143, à l'est du Lycée Charles de Gaulle Chaumont.



Figure 1 : Localisation du site de projet

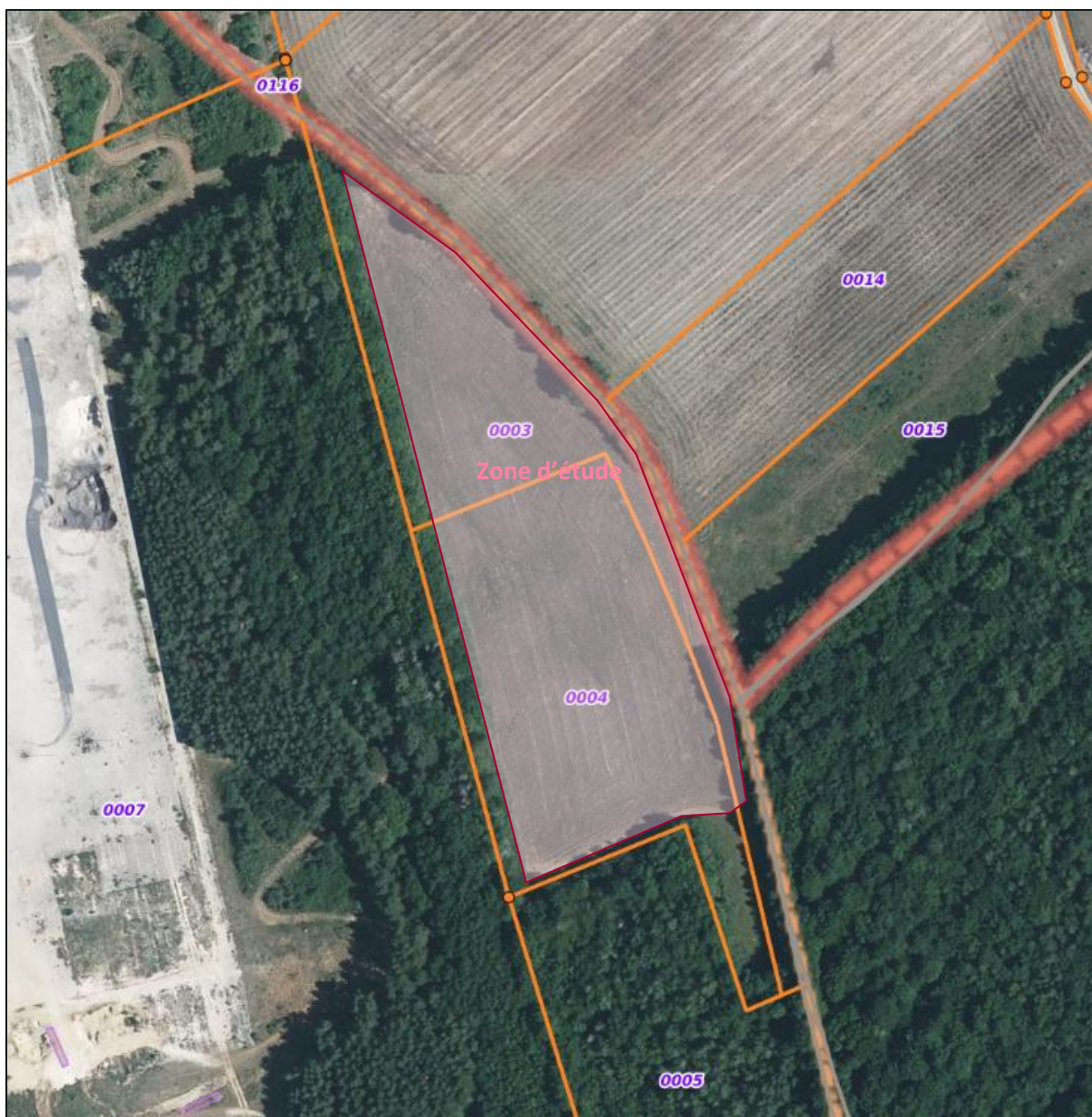


Figure 2 : Vue du site de projet

Ce site a une superficie de **1 ha 74 a 40 ca** et les **parcelles cadastrales** concernées par le projet sont les **BX 003** et **BX 004**.

Analyse du site

DESCRIPTIONS DES TERRAINS

Le site se présente sous forme d'une grande zone plane et vierge. Ces terrains sont pour l'heure actuelle utilisés à des fins agricoles.

Sur ses côtés, le site est bordé par des zones boisées à l'ouest, au sud et au sud est ainsi que par des champs au nord et au nord-est.

REGLES D'URBANISMES LOCALES

La parcelle est couverte par le **Plan Local d'Urbanisme de Chaumont**, dont la dernière procédure a été approuvée en novembre 2023. Le zonage des deux parcelles concernées est le suivant :

- Classement UXd « zone dédiée aux activités économiques, pour l'aménagement d'un nouveau secteur à vocation commerciale, de loisirs, tertiaire et d'équipements d'intérêt collectifs sur le site de La Vendue. » ;

Comme la description de la zone l'indique, sur ce zonage le règlement du PLU autorise les installations et équipements d'intérêt public, ce qui est le cas des installations photovoltaïques.

Enjeux du site

Impact écologique

Bien qu'un diagnostic environnemental ne soit pas exigé dans le cadre de projets d'une puissance maximale inférieure à un mégawatt crête, chez elmy, le pré-diagnostic constitue une étape systématique dans notre processus de développement.

Pour ce diagnostic, le bureau d'étude **METIGA (GEMATI)** a été mandaté pour réaliser une étude bibliographie et un inventaire de terrain. Le rapport de l'étude est disponible en annexe. L'aire d'étude s'est voulue nécessairement plus étendue que celle de la zone de projet.

ZONAGES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALES

Une première partie bibliographique a permis de montrer que le site est situé en dehors de quasi toute zone de protection environnementale (ZNIEFF 1 ou 2, biotope, NATURA 2000). Il se trouve néanmoins dans le périmètre du **Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut** et plusieurs zones écologiques réglementaire ou d'inventaire se situent toutefois dans un rayon de 5 kilomètres autour de la zone d'étude :

- 9 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type 2 ;
- 2 sites Natura 2000 (ZSC).

FLORE ET HABITAT

Concernant les habitats, l'analyse conclue que l'aire d'étude est en très quasi-totalité occupée par des habitats non vulnérables, des « Cultures avec marge de végétation spontanée ». Toutefois les habitats en périphérie de la zone de culture constitués de « Forêt de Pins sylvestres », « Charmaies occidentales » ou « Chênaies-charmaies » présentent des enjeux plus importants.

Les habitats présents à l'échelle locale un enjeu écologique de niveau « *faible* » à « *modéré* ».

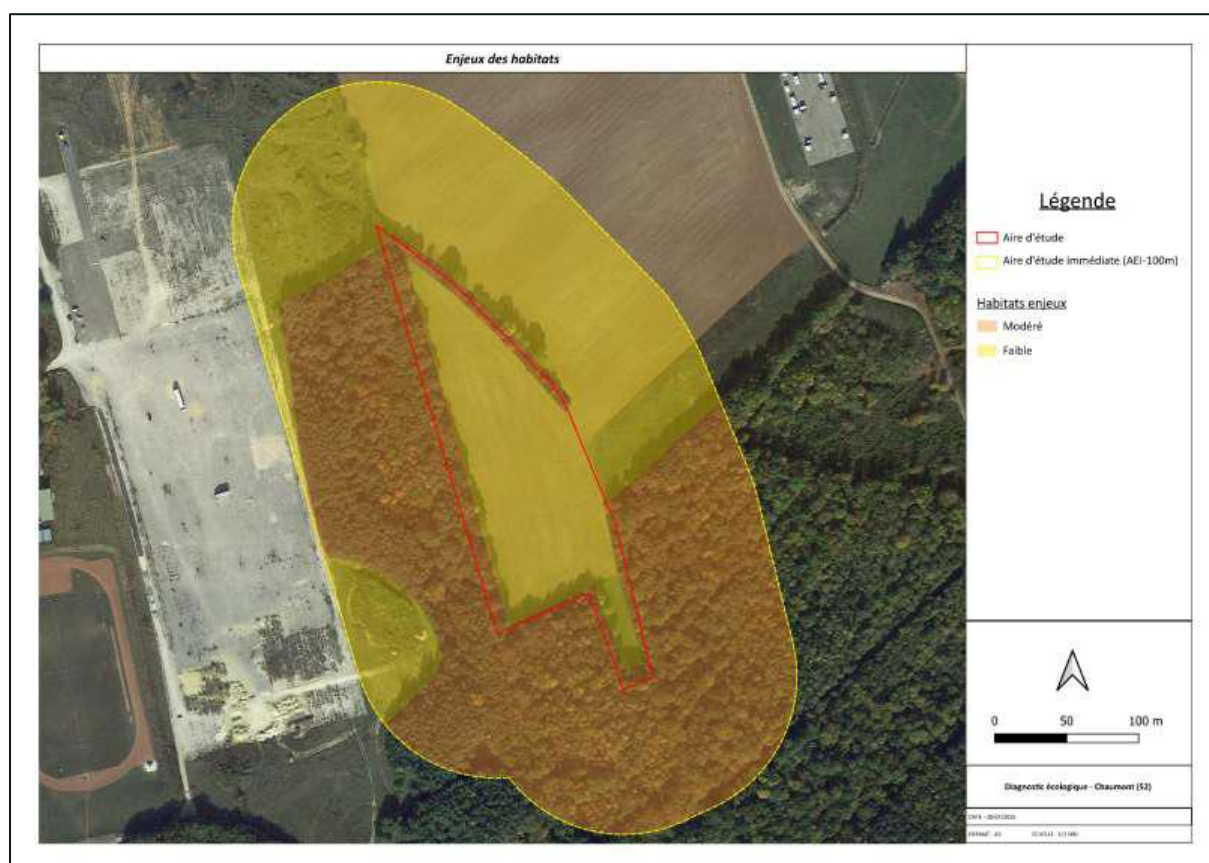


Figure 3 : Carte de synthèse des enjeux habitats du site

Concernant la flore, **59 espèces floristiques** ont été observées lors des inventaires. Parmi ces espèces, Deux espèces non réglementées, mais évaluées « *Quasi menacé* » selon la Liste Rouge Régionale, ont été contactées lors des inventaires. Il s'agit du Bugle de Genève, et du Fraisier vert. Ces espèces ont été observées respectivement au niveau des friches, et des boisements de l'aire d'étude.

Une espèce protégée à l'échelle régionale, la Ronce des roches, a été relevée lors des inventaires au niveau des boisements.

Concernant l'ensemble des autres espèces observées, il s'agit principalement d'espèces communes, adaptées au climat de la région, et ne présentant pas d'enjeux de conservation particuliers d'un point de vue réglementaire.

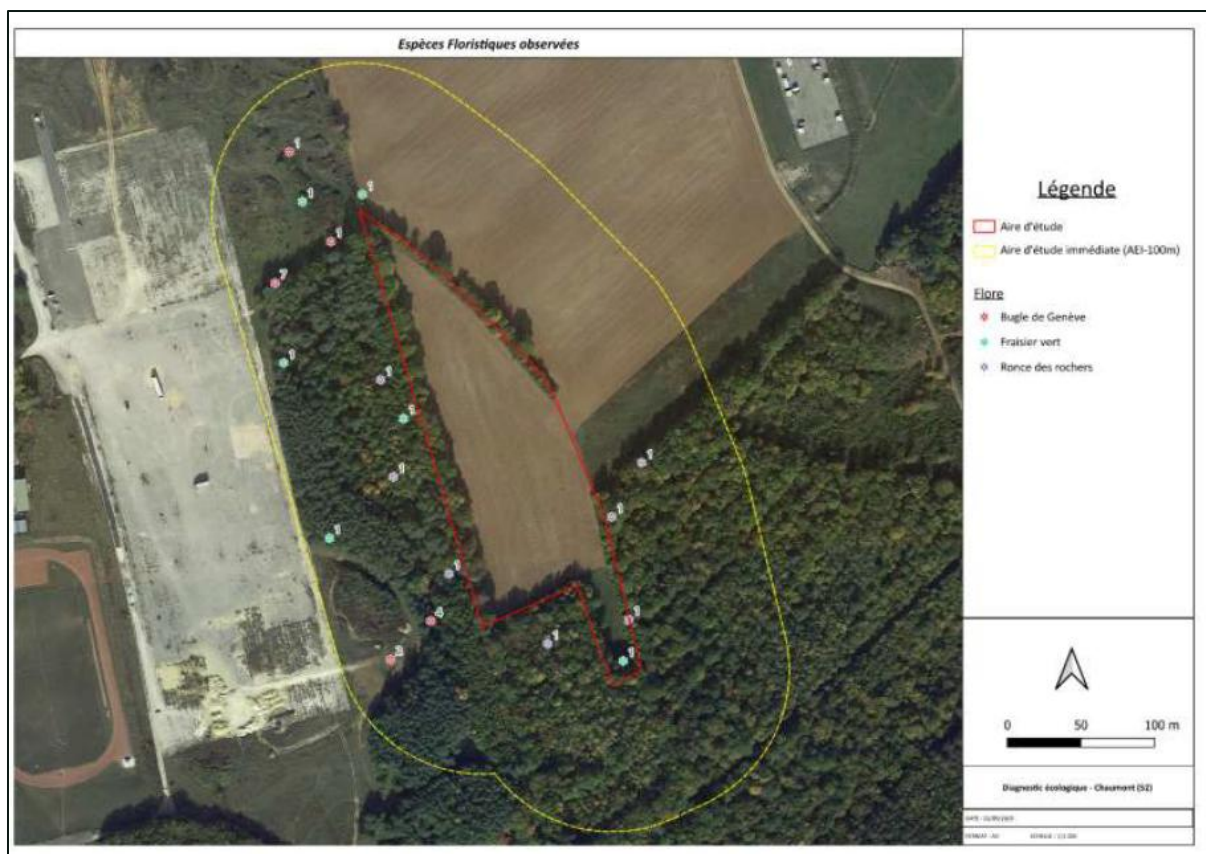


Figure 4 : Carte de synthèse de la flore patrimoniale observée

FAUNE

- Pour les **Insectes**, lors des inventaires trois espèces déterminantes ZNIEFF ont été observées. Elles ont un enjeu faible. Il s'agit de la Mélitée des Scabieuses, de la Mélitée du Plantain, et de l'Oedipode turquoise. Les autres espèces observées lors des inventaires ne présentent pas non plus de statut particulier d'un point de vue réglementaire.

Les enjeux du site concernant les insectes sont catégorisés comme « **faibles** ».

- Pour les **Reptiles et Amphibiens**, Une espèce protégée de reptiles, le Lézard des murailles, a été observée lors des inventaires. Cette espèce ubiquiste peut fréquenter une multitude de milieux : pierriers, vignobles, bordure de chemins, berges, tas de bois, etc. Il préfère cependant les lieux secs, ensoleillés et rocailleux (rochers, éboulis, murs, tas de pierres). La Vipère aspic, espèce à enjeu fort, peut fréquenter les haies, friches et lisières l'aire d'étude. De manière générale, les cultures peuvent être des zones de transit, elles représentent peu d'enjeu pour l'herpétofaune. Les haies, et les lisières peuvent servir de zones refuge. Les boisements représentent également des zones de repos, notamment pour les amphibiens (Crapaud commun, Grenouille rousse) en période hivernale.

Les enjeux du site concernant l'herpétofaune sont donc évalués à « **faibles** » pour les cultures, « **modérés** » pour les boisements, et « **forts** » pour les friches les haies, et les lisières considérant la présence potentielle de la Vipère aspic.

- Concernant l'**avifaune**, 17 espèces d'oiseaux ont été observées lors des inventaires. Parmi celles-ci, le Pouillot véloce, espèce à enjeu fort est considéré comme nicheur au niveau des boisements de feuillus (chênaie, chênaie-charmaies) et de leurs lisières. Les espèces à enjeu modéré fréquentent l'aire d'étude de la manière suivante : les milieux ouverts de l'aire d'étude, tels que les friches et les cultures avec les haies peuvent servir de zone de chasse et d'alimentation pour le Bruant zizi, et le Tarier pâtre. Les boisements sont fréquentés par la Fauvette à tête noire, le Grimpereau des jardins, la Grive draine, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Merle noir, le Pivert, le Pinson des arbres, le Rougequeue à front blanc, et leurs lisières et les haies par la Fauvette grisette, et le Moineau domestique.

Les enjeux du site concernant l'avifaune sont donc évalués à « **modérés** » pour les cultures et les friches représentant des zones de transit et d'alimentation, et « **forts** » pour les haies, les boisements et leurs lisières représentant des zones de nidification.

- Concernant les **mammifères hors chiroptères**, aucune espèce de mammifères n'a été observée lors des inventaires. Cependant, parmi les espèces issues de la bibliographie, deux espèces à enjeu modéré peuvent fréquenter l'aire d'étude. Il s'agit du Hérisson d'Europe, et de la Martre des pins. Le Hérisson peut fréquenter les bordures de l'aire d'étude (haies, lisières), et la Martre les boisements de l'aire immédiate.

Les enjeux sont donc « **faibles** » pour les cultures, et « **modérés** » pour les haies, lisières et boisements considérant la présence potentielle du Hérisson d'Europe et de la Martre des pins.

- Enfin pour ce qui est des **chiroptères**, Aucun arbre présent sur l'aire d'étude ne présente des cavités favorables pour les chiroptères. Cependant, les arbres de la pinède au sein de l'aire immédiate peuvent présenter des décollements d'écorce favorables au gîte de la Barbastelle d'Europe. L'ensemble des chiroptères issus de la bibliographie peuvent fréquenter l'aire d'étude pour le transit, et la chasse (au niveau de l'aire immédiate). Il s'agit de la Barbastelle d'Europe, du Grand rhinolophe, du Murin à oreilles échancrées, et du Petit rhinolophe, espèces à enjeu modéré. De manière générale, les haies et les boisements sont importants dans les continuités écologiques et représentent des zones de transit et de chasse. Il est donc important de préserver ces zones.

Les enjeux concernant les chiroptères sont donc évalués à « **modérés** ».

Zones humides

CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

La zone d'étude se situe dans :

- La région hydrographique de la Seine de sa source au confluent de l'Oise (exclu)
- Le secteur hydrographique de la Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)
- Le sous-secteur hydrographique de la Marne de sa source au confluent de la Suize (inclus)

- Le bassin versant topographique (zone hydrographique) de la Marne du confluent de la Traire (exclu) au confluent de la Suize (exclu)

A l'échelle de la zone d'étude, le réseau hydrographique est assez développé, avec notamment le passage du Ruisseau du Sarrasin à moins d'1 km à l'est, la rivière de la Suize à 1,1 km à l'ouest, ainsi que la rivière de la Marne et le Canal entre Champagne et Bourgogne à 1,2 km et 1,3 km à l'est. Cependant, aucun plan d'eau n'est présent à moins de 6 km.



Figure 5 : Réseau Hydrographique de la zone d'étude

Une campagne de caractérisation des zones humides a été menée sur le site. Elle s'est basée sur les deux critères usuels, qui sont la présence de flore caractéristique et le critère pédologique.

- Pour ce qui est du critère de végétation, ce dernier ne peut être retenu qu'au niveau des friches et des boisements. Et aucune zone humide n'a été mise en évidence lors des inventaires selon le critère floristique. Bien qu'une espèce végétale caractéristique des zones humides, la Laîche à épis pendants, ait été observée au nord de la chênaie-charmaie à proximité de la friche, le recouvrement de celle-ci n'était pas suffisant pour caractérisation comme étant humide selon l'arrêté du 24 juin 2008.
- Concernant le critère pédologique, au total 6 sondages ont été réalisés jusqu'à une profondeur de 105 cm maximum. Deux refus de tarière ont été comptabilisés en raison de l'aspect caillouteux du site et ne seront pas présentés. La localisation des différents sondages est présentée sur la carte suivante :

Le projet de centrale photovoltaïque

Le projet d'implantation

Aux vues des éléments décrits précédemment, il a été choisi de disposer le projet en évitant les zones de haies ou arborées en limites nord, ouest et sud des parcelles afin de réduire au maximum les impacts écologiques du projet.

Un plan d'implantation a ainsi été défini comme suit :

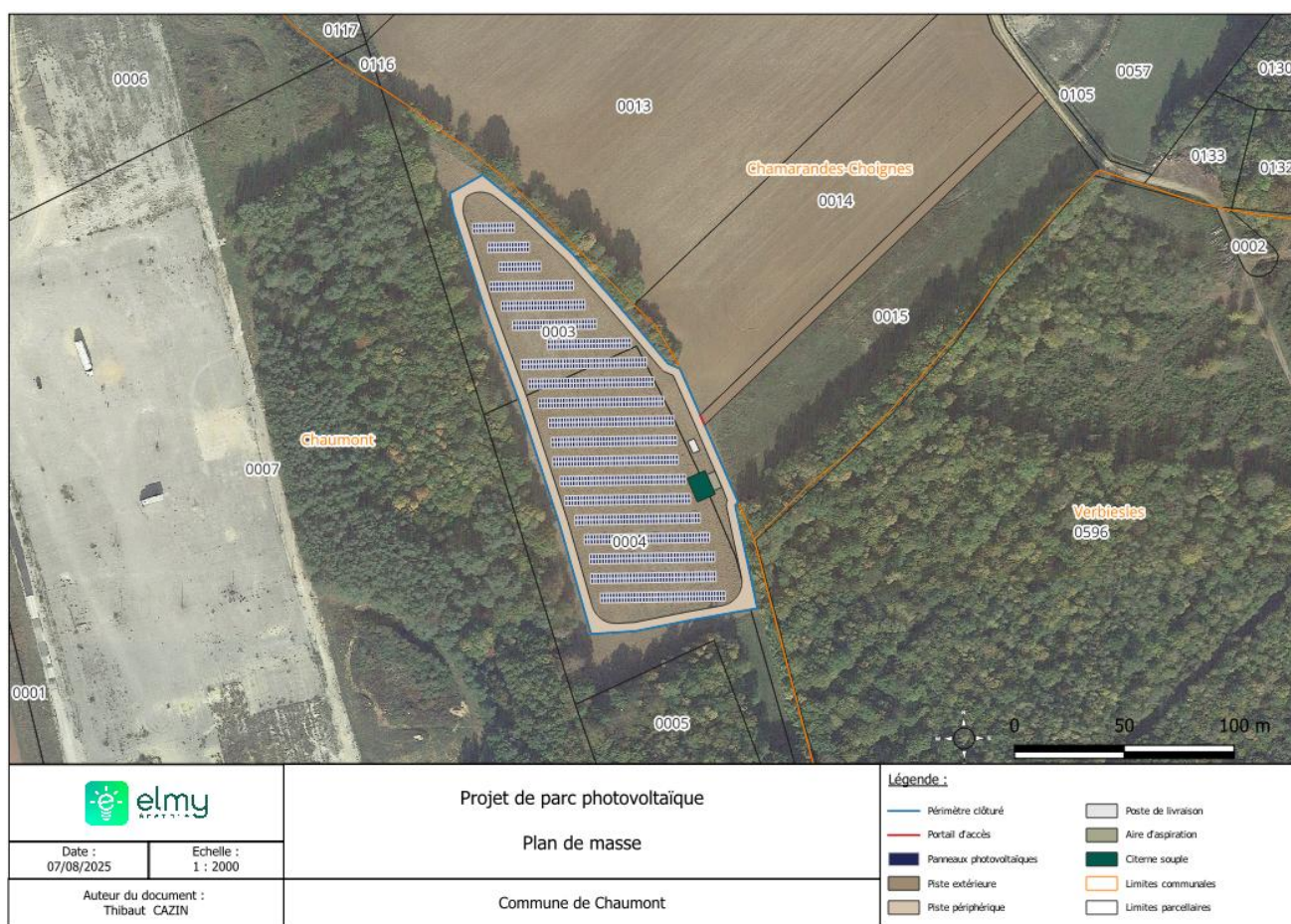


Figure 7 : Plan de masse du projet envisagé

Ce projet d'une puissance inférieure à un Mégawatt crête, **994 kWc**, couvre une surface d'environ **13 800m²**.

Il est à noter qu'afin d'accéder au site, une piste devra être créée sur la parcelle actuellement en friche et cadastrée **ZI015** de la commune de Chamarandes-Choignes.

Caractéristiques de la centrale

DESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les principaux facteurs techniques nous permettant de calculer les performances de la centrale sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques de la centrale solaire	
Puissance de la centrale DC	994 kWc
Productible annuel	1 260 kWh/kWc
Nombres de panneaux	1 40 modules
Orientation	Sud (azimut 0°)
Inclinaison	20°
Emprise du projet	13 800 m ²
Longueur de la piste intérieure	550 m

STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Élément clé pour le maintien des modules solaires, les tables permettent d'assembler les modules sur des châssis fixes. Ces supports métalliques sont inclinés suivant l'angle garantissant le meilleur ensoleillement possible sur les modules tout au long de l'année, ici estimé à **20°**. Les tables sont composées de 14 panneaux de large sur 2 panneaux de hauts, disposés en format portrait.

Les fondations classiques pour les structures sont de type pieux battus ou vissés (possibles sur des terrains naturels et facilement démontable).

MODULE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre de ce projet, il a été fait le choix d'installer des panneaux photovoltaïques d'une puissance unitaire de **710 Wc**. Ces modules seront bifaces, c'est-à-dire que les cellules captent la lumière du soleil et direct et par réverbération sur le sol sous les panneaux.

À ce jour, nous n'avons pas retenu de fabricant de module particulier et le choix sera effectué lorsque le projet sera prêt à construire, en fonction des provisions de nos constructeurs et partenaires. Le calepinage a été dessiné avec des modules théoriques du modèle Jinko JKM-710N-66HL5-BDV.

Par ailleurs, conformément à l'article 1 du projet d'arrêté S24 de la CRE, ces panneaux devront répondre à des critères spécifiques, notamment en termes d'émissions de carbone selon les certificats d'Évaluation Carbone Simplifiée (ECS). De ce fait, elmy cherchera des panneaux ayant des ECS en deçà des limites définies par la CRE (740 kgCO₂/kWc).

EQUIPEMENTS ANNEXES

Afin de mettre en sécurité le site et de permettre l'intervention des services de sécurité ou du SDIS local, nous avons également prévu l'installation des équipements suivants :

- Une **clôture périphérique** limitant l'accès aux installations pour les personnes non habilitées ;
- Un **portail** à l'entrée du périmètre clôturé depuis la voirie publique ;
- Une **citerne souple** de 120 m³ ainsi qu'**aire d'aspiration** de dimension 4 m x 8 m.

PISTES DE CIRCULATION

- Une **piste périphérique** d'une largeur minimale de 3m sera aménagée en bordure intérieure de la clôture pour permettre la circulation des véhicules à l'intérieur du site, et notamment les véhicules du SDIS. A noter la présence d'une bouche à incendie à 80m du portail d'accès de la centrale.

RACCORDEMENT DE LA CENTRALE

L'ensemble de la production électrique de l'installation sera acheminé à un « **poste de transformation / poste de livraison** ». Il s'agit d'un local installé en limite de parc regroupant les cellules de protection du réseau ainsi que les compteurs, sectionneurs, etc.

Ce poste faisant l'interface entre le réseau privé de la centrale photovoltaïque et le réseau public, l'électricité produite par la centrale transitera à partir du **poste de livraison** et via des lignes enterrées vers le poste HT le plus proche.

Le tracé définitif ne pourra être connu qu'à la suite de la sollicitation et le retour d'ENEDIS.

Quelques références

Lucy-le-bocage



elmy est engagé avec la **SEM Energies Hauts-de-France** pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol dans la commune de Lucy-le-bocage. Le projet va permettre de valoriser des terrains délaissés par la SNCF d'une surface de 9 ha avec une puissance d'environ 6 MWc. Ce projet sollicitera les entreprises locales pour la construction de la centrale et un éleveur ovin du territoire pour la mise en place d'un éco-pâturage. La collectivité locale et les habitants du territoire pourront co-investir de manière participative dans le projet.

Cabrières d'Avignon



Le groupement composé **d'elmy** et de l'entreprise **Tenergie** a remporté l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la commune de **Cabrières d'Avignon** pour l'établissement d'un contrat de transition énergétique comprenant le développement d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière (~4 MWc), l'installation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics accompagné d'un programme de rénovation énergétique et de deux ombrières. En plus du développement des énergies renouvelables, elmy met en place son approche de circuit-court de l'énergie :

- Un programme de financement participatif permettant aux citoyens d'investir jusqu'à 15% du coût d'investissement du projet sera mis en place ;
- L'accompagnement des projets d'efficacité énergétique pour la collectivité et les habitants de Cabrières d'Avignon via une facilitation des travaux de rénovation ;
- Une offre de fourniture d'électricité locale qui permettra de territorialiser la valeur ajoutée créée par les énergies renouvelables.

Roanne



elmy coordonne une offre de fourniture locale d'électricité avec la **SEM Roannaise des énergies renouvelables** depuis 2021 liée à l'agrégation d'une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWc. Afin d'agir au plus près du territoire, elmy propose par ailleurs d'autres services dans le cadre de ce projet :

- Accompagnement à l'autoconsommation individuelle et collective
- Accompagnement sur le financement des opérations de rénovation énergétique ainsi que des sessions pédagogiques pour aider les particuliers et les entreprises dans leurs démarches.

Grigny



Coordination par **elmy** d'un consortium d'une dizaine d'acteurs économiques, publics et associatifs pour la mise en place d'un « **smart grid communal** » sur la commune de Grigny (lauréat en 2020). Ce projet vise à développer la production d'énergies renouvelables du territoire de Grigny et plus largement à participer aux objectifs de la Métropole de Lyon en développant des centrales solaires sur des toitures communales et en accompagnant les particuliers et professionnels vers l'autoconsommation. Une offre de fourniture d'électricité verte et locale sera mise en place à l'issue du développement des centrales. L'accompagnement vers les économies d'énergie est aussi un enjeu de ce projet. **elmy** s'est associé à une coopérative d'énergies citoyennes afin de faire émerger un collectif citoyen à Grigny. Deux autres dimensions sont présentes dans ce projet : la lutte contre la précarité énergétique et le développement de la mobilité électrique.

ZAC de Savoie Technolac

Le développement d'un **projet d'autoconsommation collective** sur la ZAC de Savoie Technolac à La Motte-Servolex, associant toitures photovoltaïques et ombrières de parking, pour une puissance totale de 1 600 kWc. **elmy** est impliqué dans ce projet à différents niveaux :

- En tant que co-actionnaire de la société de développement de projets photovoltaïques présente sur la ZAC, avec un portefeuille de 1 600 kWc d'installations photovoltaïques en toitures et en ombrières, dont certaines sont d'ores et déjà raccordées au réseau ;
- En tant que responsable d'équilibre de l'électricité injectée sur le réseau par ces installations ;
- En tant qu'accompagnateur du projet d'autoconsommation collective en cours de développement au sein de la ZAC 2 ;
- En mettant en place une offre de fourniture locale à l'échelle de la ZAC de Savoie Technolac.



Figure 8 : photographie des ombrières installées sur la ZAC de Savoie Technolac

Conclusion

Pour conclure, elmy est une entreprise dédiée à la transition énergétique et écologique, forte de 10 ans d'expérience dans la gestion de l'énergie, de sa production à sa distribution.

Actuellement, les équipes sol d'elmy se concentrent principalement sur le marché des petites centrales (< 1MWc) situées sur des terrains constructibles et/ou dégradés, car elles sont convaincues qu'il est essentiel de redonner de la valeur à ces espaces pour assurer une transition énergétique juste tant pour les humains que pour la nature.

L'analyse poussée en amont du site notamment vis-à-vis des aspects écologiques et des zones humides a permis de définir un projet évitant les enjeux identifiés et entraînant le moins d'impact possible sur son environnement direct.

Le projet sur la commune de Chaumont s'inscrit bien entendu dans la stratégie nationale française visant à atteindre les objectifs ambitieux que le pays s'est fixés et elmy s'engage à minimiser son impact sur l'environnement.